

ORDRE DU JOUR ET COMPTE-RENDU

Séance du Conseil d'établissement — École primaire Notre-Dame-des-Champs

Le lundi 4 novembre 2024, 18 h 30 – 21 h (Salon du personnel)

Composition du Conseil d'établissement		Personnes présentes	Personnes absentes
Membres avec droit de vote	Marjorie Désormeaux-Moreau Membre parent (Présidence)	X	
	Dorine Moineau Membre parent (Vice-présidence)	X	
	Andréanne Guertin Membre du personnel de l'école	X	
	Charles Montigny Membre parent (substitut)		X
	Geneviève Grégoire Membre parent		X
	Julie Labbé Membres du personnel du service de garde	X	
	Kristel Watier Membre du personnel de l'école	X	
	Lyne Henripin Membre du personnel de l'école	X	
	Marc-Antoine Rouleau	X	
	Marianne Mondon Membre parent (substitut)		X
	Martine Robert Membre parent	X	
Bruno Arès Direction	X		
Geneviève Provost (Secrétaire de la séance)	X		
À venir Personne représentante de la communauté		X	
À venir Personne représentante de la communauté		X	
À venir Conseil des élèves		X	
À venir Conseil des élèves		X	

1. Ouverture de la réunion

1.1. Mot de bienvenue

La présidence souligne la venue de Geneviève Provost, qui s'ajoutera comme membre du CÉ dès la rencontre de décembre, pour représenter le personnel de soutien, comblant ainsi un manquement au sein du CÉ. Geneviève Provost agira ce jour comme secrétaire de la séance, sans droit de vote — elle conservera le rôle de secrétaire pour les rencontres à venir.

1.1.1. Fonctionnement proposé pour le CÉ et responsabilités partagées

La présidence souligne les diverses modifications qui ont été envisagées pour améliorer le fonctionnement du CÉ et favoriser un climat de co-construction, en toute collégialité. Le gabarit d'ordre du jour a notamment été modifié, pour y indiquer la nature du point (p. ex. adoption, approbation, information) et le temps alloué pour les sujets et les discussions, et ce, de manière à s'assurer de ne pas dévier du mandat du CÉ. Une minuterie sera utilisée pour respecter les temps.

1.1.2. Modifications du calendrier

Une journée a été ajoutée au calendrier du CÉ, avec une rencontre chaque mois, sauf en janvier.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est *proposée par Marc-Antoine Rouleau, secondé par Julie Labbé.*

1.3. Adoption du procès-verbal

1.3.1. du 4 septembre 2024

Adopté avec les modifications suivantes, au point 5.1. « Toutes les sorties doivent être approuvées par le CÉ. Après l'approbation du CÉ, les lettres aux parents pourront être envoyées. » plutôt que « Les lettres devraient être envoyées aux parents après le CÉ dans un monde idéal [...] »

Proposé par Marc-Antoine Rouleau secondé par Julie Labbé

1.3.2. du 7 octobre 2024

Adopté avec les modifications suivantes, au point 9.6. « À l'automne 2024, les tarifs ont diminué à 6,00 \$/heure pour la location des locaux. Les tarifs seront réajustés au montant de 12,00 \$ de l'heure conformément aux modifications des tarifs par le CSSRS au 30 juin 2024. [...] » plutôt que « À l'automne 2024, les tarifs ont diminué à 6,00 \$/heure pour la location des locaux ils seront augmentés à 12,00 \$. »

Proposé par Dorine Moineau secondé par Lyne Henripin

2. Nouvelles positives

2.1. Partage de réussites récentes

- La présidence souligne le travail réalisé avec la direction pour améliorer la structure et le fonctionnement du CÉ.
- Une chorale de Noël, organisée par Dorine Moineau et son mari, débutera la semaine du 4 novembre. Cette activité gratuite est destinée aux élèves et au personnel de l'école. Le spectacle se tiendra le **22 décembre**, en même temps que le souper spaghetti **19 déc.**

3. Conseil des élèves

Aucun élève n'est présent pour représenter le conseil des élèves.

4. Question(s) du public

Aucun membre du public n'assiste à la séance.

5. Suivis au procès-verbal (Temps alloué : ≈ 15 minutes)

	Discussion amorcée le :	Commentaires (mises à jour, obstacles rencontrés, suivis à faire, attribution de nouvelles tâches, etc.) <i>*Le cas échéant, identifier la ou les personnes responsables ou porteuses de dossiers.</i>
5.1. Orientations générales sur les sorties et autres frais pouvant être exigés	4 juin 2024	Après vérification de la part de la direction et la présidence, confirmons qu'il n'y a pas de nombre maximal de sorties par année. Cela étant dit, la Loi prévoit que si les sorties ludiques peuvent être facturées aux parents, mais les sorties pédagogiques ne doivent pas l'être. C'est la raison pour laquelle il n'y a historiquement eu qu'une seule sortie facturée à Notre-Dame-des-Champs par année.
5.2. Sorties scolaires 2024-2025 — le cas des 6 ^e années (ski)	7 octobre 2024	Le coût élevé de cette sortie est de nouveau évoqué. Diverses idées sont évoquées pour maintenir la sortie, malgré son coût (p. ex. division des coûts entre parents et Fondation, sonder l'intérêt des élèves). Il est convenu de maintenir le statuquo pour cette année. Ainsi, le CÉ approuve la Fondation paie la sortie de ski pour l'hiver 2025. Cela étant dit, il est convenu d'avoir une discussion à ce sujet à l'hiver-printemps 2025 , de manière à établir les balises que le CÉ souhaite établir autour des sorties possibles (notamment en termes de coût).
5.3. PALVI	4 septembre 2024	Voir au point 6.1
5.4. Politique alimentaire	4 septembre 2024	Voir au point 7.1
3.5. Santé globale	Hiver 2024	Voir au point 7.2
3.6. Nomination de personnes représentantes de la communauté	7 octobre 2024	La direction a contacté à plusieurs reprises madame Joakim Lemay, des loisirs de Stoke, et monsieur Pierre Côté, le Grand chevalier de Colomb, mais ils se parlent toujours par boîte vocale. Les deux ont été invités pour la présente séance du CÉ.

		<p>Une membre mentionne qu'elle va peut-être rencontrer madame Lemay le 7 novembre prochain et va la relancer. En l'absence de nouvelle de ces deux personnes d'ici la prochaine séance, la présidence suggère de passer à la troisième personne dont la candidature avait été discutée.</p>
3.7. Mesure budgétaire 15024	7 octobre 2024	<p>Le montant de 2 000,00 \$ destiné aux enfants du préscolaire et du 1er cycle était par le passé appliqué sur de l'aide directe aux élèves en ajoutant des heures aux techniciens en éducation spécialisée (TES). Poursuivons les réflexions amorcées lors de la dernière séance, concernant la manière d'utiliser cet argent pour l'année 2024-2025.</p> <p>Diverses idées sont apportées, dont : le financement de formations qui permettraient de toucher davantage de famille et d'enfant que l'aide individuelle du TES ou l'achat de matériel éducatif et autres fournitures.</p> <p>Un membre demande ce que représente ce montant en temps TES : la direction de l'école répond que cela représente une heure de plus chaque jour pendant deux mois, mais qu'ils n'attendent pas après ce montant pour déployer des ressources. Une autre membre mentionne que la Fondation Christian Vachon peut aider les familles dans le besoin. Enfin, une membre se propose pour acheminer la liste des formations de la Fédération des comités de parents à la présidence, laquelle la retransmettra à l'ensemble des membres, <u>en vue d'une prise de décision lors de la prochaine séance.</u></p>
3.8. Service alimentaire (cafétéria)	Hiver 2024	<p>La direction fait un suivi des diverses démarches réalisées sur ce dossier. Le CÉ est avisé qu'il s'agit des dernières démarches que fera la direction en ce sens, puisque beaucoup d'énergie a déjà été déployée en ce sens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Garde Mangé pourrait offrir un service de dépannage après les Fêtes. • Daniel St-Laurent (traiteur) est une option, qui impliquerait de rester avec eux pour le reste de l'année scolaire. Il y a déjà une entente de service avec le CSSRS — suivi à finaliser avec monsieur Fillion du CSSRS. • École 24-Juin PVS : ne sera pas possible, car le plan scolaire est déjà établi pour l'année. Peut-être une autre année. • Une parent de l'OPP s'est proposée pour faire un dîner dépannage une fois par semaine. À suivre. • Café Cause : pas possible. • La Pomme Verte : pas de retour suite au courriel envoyé. • Une membre du CÉ parle de La Shop Traiteur, qui appartient à sa sœur, et qui serait intéressée pour du dépannage, avec un soutien nécessaire pour la distribution. La présidence propose d'explorer si un lien/parteneriat serait possible entre La Shop Traiteur et la membre intéressée de l'OPP. Dorine Moineau et Martine Robert se proposent pour faire le suivi.

	Un membre se questionne sur la responsabilité civile de l'école en cas d'intoxications alimentaires. La direction rappelle que tous les commerces proposés et même le parent bénévole seraient régis par le MAPAQ.
--	--

6. Pour adoption

6.1. PALVI

Une membre demande que les chauffeurs d'autobus soient inclus dans le PALVI. La direction de l'école mentionne que les chauffeurs ne sont pas ses employés, mais précise qu'une meilleure communication est souhaitée. Le processus de communication et/ou de plainte avec les chauffeurs est brièvement présenté.

Adopté avec la modification suivante : ajout de la phrase « Le sondage SEVEQ a fait ressortir que les élèves se positionnent : [...] » avant l'introduction des puces « favorablement » et « défavorablement » aux pages 6, 8 et 9 du document.

Proposé avec les ajouts par Marc-Antoine Rouleau secondé par Kristel Watier.

6.2. Budget de fonctionnement du CÉ

La présidence rappelle que selon les règles ministérielles, le budget de fonctionnement du CÉ doit servir à défrayer des frais encourus par les membres du CÉ, pour assurer et faciliter leur présence aux séances (p. ex. frais de déplacement, frais de gardiennage pour les membres, collations/repas) et qu'il faut pouvoir en rendre compte du Centre de services scolaires. La direction rappelle qu'il s'agit d'un montant de 243,00 \$.

Après discussion, le CÉ convient de désigner une personne pour effectuer les achats inhérents à la tenue des séances. Kristel Watier se propose.

6.3. Régie interne du CÉ

La présidence propose d'effectuer du travail d'arrimage entre ce qui est prévu par le MELS et la régie interne, une mise à jour étant requise pour s'assurer de la conformité de ce qui est inclus dans la régie. Dorine Moineau et Marc-Antoine Rouleau se proposent à travailler avec Marjorie Désormeaux-Moreau (la présidence) pour réaliser ce travail. Les autres membres du CÉ ont une semaine afin de transmettre leurs commentaires et/ou suggestions à l'équipe de travail.

7. Pour approbation

7.1. Règles de conduite et mesures de sécurité — incluant la Politique alimentaire

Code de vie 2024-2205 : Approbation du code de vie *proposé par Martine Robert secondé par Lyne Henripin adoptée à l'unanimité*

La présidence et la direction proposent que pour l'année 2025-2026, le code de vie soit approuvé avant avril 2025, de manière à pouvoir faire les modifications nécessaires avant l'impression de l'agenda, dans lequel se retrouve le Code de vie. Un membre parent voudrait que l'expression « jouer sécuritairement » soit définie pour l'an prochain.

Politique alimentaire : Il y a consensus relativement à l'idée de s'éloigner des interdits alimentaires à l'école, pour plutôt promouvoir une vision positive de la saine alimentation. Les discussions relatives à ce point tournent autour de : la formulation actuelle de ce qui est encouragé comme collations (dans l'agenda) et la façon d'actualiser la politique.

Le CÉ convient qu'il est souhaité que l'école encourage une alimentation saine composée d'aliments diversifiés, en donnant priorité aux collations et autres aliments de valeur nutritive élevée, sans toutefois interdire quelques aliments que ce soit. Cette décision repose sur plusieurs réflexions, notamment le fait que l'alimentation à l'école est une responsabilité partagée : i) les parents déterminent le contenu de la boîte à lunch de leur(s) enfant(s); ii) l'école peut encourager l'intégration d'une variété d'aliments nutritifs, mais laisse le choix final aux parents; iii) l'enfant, quant à lui, choisit les aliments qu'il souhaite consommer en fonction de sa faim et de ses goûts.

Concrètement, il est proposé de reformuler la description des collations (dans l'agenda) en retirant la phrase « Les galettes, barres tendres et muffins fabriqués à la maison sont acceptés ou du commerce (dans l'emballage d'origine), à la condition que ceux-ci ne contiennent aucun chocolat et de glaçage à gâteau » et de plutôt inscrire que les collations saines et nourrissantes fortement recommandées. ***Suivi à faire au printemps 2025 pour faire le point et clarifier la formulation à inclure dans le prochain agenda scolaire.***

7.2. Orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux et des modalités d'intégration d'activités et contenus prescrits par le ministère

7.2.1. Santé globale

Rappel fait par la présidence indiquant que ce point a été initialement soulevé par un parent de l'école. La direction exprime qu'après avoir sondé l'équipe-école, il s'avère que les conditions ne sont pas optimales à l'école Notre-Dame-des-Champs pour intégrer le programme Santé globale. Cela étant dit, l'école propose « École on bouge », les activités « Tonus » sur l'heure du midi et d'autres activités sportives supplémentaires préparées par l'enseignant d'éducation physique et à la santé.

7.3. Régime pédagogique

Approbation de l'horaire des récréations pour 2024-2025 proposé par *Andréanne Guertin* secondé par *Kristel Watier*, approuver tel quel, adopté à l'unanimité.

Suivi à faire et discussion à avoir sur le sujet en vue de l'année 2025-2026.

8. Pour consultation

8.1. Services extrascolaires

Suivi fait sur le projet d'activité musicale (violon), de mini-basket extra-scolaire et de choral — à l'attention des élèves de l'école et de la communauté de Stoke. La direction mentionne si les activités sont offertes gratuitement aux élèves, il sera possible de donner accès aux locaux sans frais.

9. Points d'information

9.1. Présidence du Conseil d'établissement

9.1.1. Consultation obligatoire des élèves

La présidence rappelle l'obligation du CÉ de consulter annuellement les élèves. Une discussion aura lieu autour de ce point lors de la prochaine séance. Les membres sont invités à se préparer en consultant la fiche #19 de la formation ministérielle à l'attention des membres des CÉ.

9.1.2. Information des parents et consultation facultative des parents

À partir de cette année, divers moyens sont mis en place pour informer les parents des activités du CÉ (courriel et babillard), dont l'annonce des rencontres et points clés des travaux et décisions.

9.2. Délégué au Comité de parents (CSSRS)

Dorine Moineau informe le CÉ des chantiers de travail à venir au Comité de parents.

9.3. OPP

Martine Robert mentionne que les décorations d'Halloween, installées par les membres de l'OPP, seront défaits bientôt. Elle précise que l'OPP contribuera à la décoration de Noël.

9.4. Fondation

Les différentes campagnes de financement de l'année : la vente de fromages risque de rapporter aux alentours de 10 000 \$ à 12 000 \$. MégaBuro n'a pas fonctionné cette année. À venir : le souper spaghetti et la vente des carnets de coupons.

9.5. Direction

9.5.1. Suivi du projet éducatif. La direction de l'école n'a rien de plus à mentionner autant du côté du PALVI que du projet éducatif. Dans un prochain conseil, un visuel sera présenté.

9.5.2. Suivi du budget annuel de l'établissement. Travail en cours. Le budget sera possiblement présenté en février 2025.

9.6. Personnel du service de garde

Rien de particulier à mentionner. Précision indiquant que la Fondation a aidé à payer les frais de service de garde pour une famille qui avait un solde impayé.

9.7. Personnel de l'école

Rien de particulier à mentionner.

10. Rappel des dates des prochaines assemblées : 2 décembre, 10 février, 17 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 3 septembre

11. Levée de l'assemblée à 21 h

Signature présidence : _____

Signature direction : _____